



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11

s4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Contact :

Tel. :

E-mail :

Votre mail de

Votre référence

Notre référence

1608713

Annexes

1

Date

10/12/2019

Sujet : **Newsflash 2019/60 - Produits d'origine animale pour la consommation humaine**

Corée du Sud

Les autorités de Corée du Sud nous ont notifié qu'une déclaration additionnelle est requise pour l'exportation de collagène vers la Corée du Sud à la suite des cas de peste porcine africaine (PPA) en Belgique.

La déclaration additionnelle n'est pas d'application pour l'exportation de gélatine vers la Corée du Sud.

La déclaration additionnelle déclare que :

1. Les ingrédients de porc utilisés dans le produit final ont subi un traitement thermique adéquat
ET/OU
2. Le virus de la PPA n'a pas été détecté dans le produit final
ET/OU
3. Les ingrédients proviennent de porcs sains et indemnes de PPA

La déclaration additionnelle est à joindre au certificat EX.VTP.KR.03.01 (collagène et gélatine) et est disponible sur le site internet de l'AFSCA à la page suivante : <http://www.favv-afsca.fgov.be/exportationpaystiers/origineanimaleconsommationhumaine/coreedusud/gelatine/>

Point 1 : l'opérateur devra fournir la preuve concernant les traitements thermiques comme mentionnés dans la déclaration additionnelle (par exemple au moyen du processus de production).

Point 2 : l'opérateur devra fournir la preuve d'un résultat d'analyse négatif pour la PPA.

Point 3 : ce point peut toujours être signé sur base de la législation européenne.

Cette déclaration additionnelle doit être signée et cachetée par le vétérinaire certificateur. La date et le numéro du certificat vétérinaire doivent clairement être mentionnés sur cette déclaration additionnelle.

Dr. Jean-François Heymans
Directeur général a.i.

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de
nos aliments, afin de protéger
la santé des hommes,
des animaux et des plantes.